

Foire aux questions

Participation et logistique générale

1. **Faut-il s'inscrire aux séances de méditation et/ou aux Journées de Pleine Conscience?**

Oui. Veuillez remplir le formulaire d'inscription pour l'activité de votre choix

Groupe de méditation pour le rétablissement et le maintien de la santé (nouveau nom pour Hôpital St-Mary - IPCAM)

1. **Faut-il s'inscrire au groupe de méditation du mercredi (Hôpital St-Mary & IPCAM) ?** [1]

Oui. Veuillez compléter [le formulaire d'inscription](#) [2] et faire remplir un [Billet de référence](#) [3] par un professionnel de la santé.

2. **De quels spécialistes acceptons-nous les références?**

Sans être exhaustif, de tout spécialiste de la santé et des services sociaux : Médecin, psychiatre, psychologue, psychothérapeute, travailleur social, infirmier/ère, ergothérapeutes, etc.

Ateliers et formations

1. **Je me suis inscrit(e) à un atelier et je n'ai pas reçu de courriel de confirmation. Suis-je inscrit(e)?**

Oui. Si vous avez soumis le formulaire, vous avez vu une page de confirmation sur votre écran. Par ailleurs, si vous n'avez pas fait d'erreur en inscrivant votre courriel dans le formulaire, un message vous a été envoyé automatiquement lorsque vous avez soumis le formulaire. Vérifiez dans votre boîte de courriels "Indésirables" (pourriels, spam). Pour éviter que cela se produise, ajoutez l'adresse "inscriptions @ mpcmontreal.org" à vos contacts.

2. **Puis-je payer les ateliers et les retraites par Paypal?**

Oui, en prenant soin de choisir le bon bouton de paiement, c'est-à-dire celui qui est dans la page de description de l'atelier ou la page du formulaire d'inscription. Vous serez avisé par courriel du moment où ce bouton sera affiché; généralement le jour du premier cours. Vous n'avez pas besoin d'avoir un compte Paypal. Regardez attentivement et vous verrez un lien pour payer avec une carte de crédit.

3. **Quelles sont les modalités de paiement ?**

Voir cette page : [Paiement, annulation et remboursement des ateliers](#) [4], qui sont basées sur les règles de [l'Office de la protection du consommateur](#)

